

SEANCE DU 18 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le dix huit février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes ACIDE-REYNAUD Josiane, PETIT Denise, DEMARCQ Valérie

MM. GELAS Gilles, GARDEUR Dominique, FASS René, LEYGNIER Sylvain, DOUCET Franck, CHARMEIL Sébastien, NEVEJANS Bruno, BARBE Jean-David, ROUDET Didier.
Mme MINGAT a donné un pouvoir à Mme ACIDE-REYNAUD
Mme RUIZ a donné un pouvoir à M. GARDEUR

SECRETAIRE : M. CHARMEIL Sébastien

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008- BUDGET COMMUNE

Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement		BUDGET 2008	REALISE 2008
CHAP 011	Charges à caractère général	438400,00	342498,84
CHAP 012	Charges de personnel et frais assimilés	336000,00	326931,40
CHAP 042	Opération d'ordre de transfert		3946,80
CHAP 065	Autres charges de gestion courante	110200,00	84301,87
CHAP 066	Charges financières	30500,00	30219,03
CHAP 067	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		915100,00	787897,94

Recettes de Fonctionnement		BUDGET 2008	REALISE 2008
CHAP 013	Atténuations de charges		0,00
CHAP 042	Opérations d'ordre de transfert	0,00	0,00
CHAP 70	Produits des services domaine et vente directe	50800,00	72165,81
CHAP 73	Impôts et Taxes	608470,00	577911,52
CHAP 74	Dotations, subventions et participations	210000,00	272712,25
CHAP 75	Autres produits de gestion courante	37000,00	41696,84
CHAP 76	Produits financiers		7,50
CHAP 77	Produits exceptionnels		27566,92
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		906270,00	992060,84

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	204162,90	
CHAP 002	Excédents antérieurs reportés	415229,63
RESULTAT DE L'EXERCICE	619392,53	

Affectation à la section investissement	346944,61
---	-----------

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	272447,92
--	------------------

COMPTE ADMINISTRATIF 2008- BUDGET COMMUNE

Investissement

	REALISE 2008
Dépenses d'investissement	594691,91
Recettes d'investissement	280594,69
Excédent antérieur reporté	48393,39
Résultat de l'exercice à reporter	362490,61
Restes à réaliser dépenses	784454,00
Restes à réaliser recettes	800000,00
Excédent d'investissement	15546,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le compte administratif 2008.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ce jour, Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de 619 392.53 €** Le conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat soit la somme de 619 392.53 € de la façon suivante :

346 944.61 € à la section d'investissement compte 1068
272 447.92 € à la section de fonctionnement en excédent reporté.

COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget communal.

REMISE GRACIEUSE DES PENALITES DE RETARD TAXE D'URBANISME

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier en provenance de la trésorerie de Fontaine au sujet des taxes d'urbanisme concernant M. VIZZINI Gaston. En effet, en application de l'article 1251 A du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'éligibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

La demande de remise gracieuse des pénalités formulée par M. VIZZINI Gaston, adresse de construction Le Clos Marguets lot n° 10 pour le PC 05805C1026 d'un montant de **69 €** pour le motif suivant :

Problème d'adresse. Avis envoyé à l'adresse de construction où le contribuable n'est pas domicilié (bien en location)

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE D'ACCORDER** la remise gracieuse des pénalités de retard pour ce dossier.

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Pour faire suite à une remarque de la trésorerie principale, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de changer les termes du contrat de location de la salle des fêtes : le chèque de caution de **300 €** pourrait être mis à l'ordre du comité des fêtes lors de la remise des clefs. Il propose de fixer le montant de la location de 150 € à **200 € à compter du 01.01.2010.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** les montants et **DECIDE** de soumettre la proposition de caution à la trésorerie.

CONTRAT DE LOCATION DU GYMNASSE

Monsieur le Maire propose également de revoir les termes du contrat de location du gymnase, réservé essentiellement aux associations de BREZINS : supprimer le paragraphe qui traite du chèque de caution et ajouter : En cas de dégradation des locaux ou du matériel loués, **les frais de remplacement ou de remise en état seront à la charge du locataire.** La municipalité pourra entamer des poursuites si les dégradations constatées ne sont pas réparées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** ces changements.

CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE LOCAL TECHNIQUE

Monsieur Gilles GELAS rappelle la délibération en date du 17.12.2008 dans laquelle le conseil municipal donnait tous pouvoirs à M. le Maire pour engager les consultations.

Trois architectes ont été consultés et nous avons reçues deux offres.

Le montant des travaux est estimé à 223.000 €HT

M. PEPILLO Jean-François de Sillans propose 12 % de l'estimation H.T

M. DUBUC Thierry de Brion propose 11 % de l'estimation H.T. et sa mission est plus complète.

Après avoir pris connaissance de ces offres, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'atelier Thierry DUBUC et charge M. le Maire de signer les documents relatifs à cette affaire.

AMENAGEMENT DE LA MEZZANINE ET HALL D'ACCES DU GYMNASSE

Monsieur GELAS présente à l'assemblée l'étude de faisabilité de l'aménagement de la mezzanine et hall d'accès du gymnase. L'estimatif des travaux s'élève à 410.000 €TTC. La commission des travaux propose de reporter le projet car trop onéreux. Le Conseil Municipal décide d'annuler ce projet pour l'instant.

DEMANDE DE SUBVENTION LEAP ST EXUPERY

Le Lycée d'enseignement agricole privé ST EXUPERY de ST SIMEON DE BRESSIEUX demande une subvention pour des élèves de la commune inscrits dans cet établissement. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

La chambre des métiers et de l'artisanat de vienne demande une subvention pour les apprentis de notre commune (quatre). Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande à l'unanimité.

DEMANDE PRET DU GYMNASSE TENNIS CLUB MANDRINOIS

Monsieur le Maire fait part de la demande de prêt du gymnase du Tennis club mandrinois. Les tournois se dérouleraient du 23.05 au 07.06.2009 en fonction des disponibilités et en cas de mauvais temps. Le conseil est favorable à ce prêt en fonction des disponibilités.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h 15

